

M. Muir (Lisgar): Que dire des accusations qu'a portées le ministre?

L'hon. M. Bell: Cela ne s'applique-t-il pas au ministre?

L'hon. M. McIlraith: Oui, c'est là le point que vise toute ma question. Cela s'applique au ministre. Celui-ci est censé avoir dit certaines choses à une conférence de presse hier...

Une voix: Les nie-t-il?

L'hon. M. McIlraith: ... dont je n'ai pas le texte. Comme il s'agit de questions qui, à juste titre, préoccupent vivement la Chambre—le compte rendu démontre que j'ai tenu de tels propos, ainsi que le premier ministre et le député de Calgary-Nord (M. Harkness)—il y a avantage, selon toute évidence, à régler ce problème avec efficacité et promptitude et, pour cette raison, on fait bien d'envisager cette motion de ce point de vue. La première proposition avait été faite par le premier ministre et portait qu'en raison de la gravité du sujet...

M. Nugent: Je croyais que le ministre voulait parler de la motion pour expliquer si elle est recevable ou non. Pourrait-il s'en tenir à ce sujet?

M. l'Orateur: Je crois que le ministre devrait s'en tenir à la recevabilité de la motion présentée par l'honorable député.

L'hon. M. Starr: C'est plutôt difficile.

L'hon. M. McIlraith: Non, ce n'est pas difficile.

L'hon. M. Starr: Alors, essayez de nouveau.

L'hon. M. McIlraith: La difficulté, c'est que les honorables députés d'en face—et ils sont peut-être dans leurs droits—n'ont pas jugé à propos de porter des accusations par suite de la conduite du ministre de la Justice.

L'hon. M. Starr: C'est lui qui a porté les accusations. Pas nous.

L'hon. M. McIlraith: Puisqu'il en est ainsi, ils n'ont pas le droit de procéder de la sorte en posant la question de privilège.

M. MacInnis: Le ministre permet-il une question?

L'hon. M. Bell: Est-ce que le ministre permet une question?

L'hon. M. McIlraith: Oui, dans un instant. Ce que je veux dire, c'est précisément qu'ils n'ont pas le droit de procéder comme ils cherchent à le faire actuellement à moins de vouloir porter une accusation.

L'hon. M. Starr: Le ministre a porté les accusations.

L'hon. M. McIlraith: S'ils désirent porter des accusations au sujet de la conduite du ministre hors de la Chambre, ils devraient les porter.

L'hon. M. Bell: Le ministre des Travaux publics me permettrait-il une autre question? Le ministre est-il d'accord avec son collègue qu'à ce point du débat toute la question pourrait être renvoyée au comité permanent des privilèges et élections? Dans l'affirmative, quelle différence de principe y a-t-il entre le renvoi cet après-midi au comité plénier, pour qu'on puisse régler toute l'affaire et en finir aujourd'hui même?

L'hon. M. McIlraith: Je comprends très bien la motion du député. Déferer le fond de la question au comité des privilèges et élections, même si cela peut se faire sur le plan technique, serait un exercice futile.

L'hon. M. Bell: D'accord.

L'hon. M. McIlraith: Parce qu'il y a une question de sécurité en cause.

L'hon. M. Bell: D'accord.

L'hon. M. McIlraith: La même situation surgit exactement lorsqu'on examine une question en comité plénier, ou à un comité quelconque de la Chambre. Peu importe lequel. Voilà où je veux en venir pour répondre à l'honorable représentant de Carleton, et c'est précisément la difficulté qui se pose à la Chambre dans le cas présent. C'est le problème qui ne cesse de se poser. Puisqu'il en est ainsi, la méthode appropriée, à mon point de vue, réside dans la création d'une enquête judiciaire portant sur l'ensemble de la question, où nous pourrions tirer les faits au clair aussi rapidement que possible, mais, malheureusement, pas aussi rapidement que les députés d'en face, et je devrais dire tous les députés, le désirent.

C'est, à mon avis, le seul moyen de tirer la question au clair. La motion dont la Chambre est saisie est irrégulière pour la même raison que les autres et pour une raison supplémentaire parce qu'elle cherche à prouver, sans porter une accusation, que ce qui a été dit dans le jugement rendu dans la cause de Pallett exige une accusation.

● (2.20 p.m.)

M. Nugent: Le ministre me permettrait-il une question?

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de se familiariser